

Travaux en hauteur,
pas le droit à l'erreur !

Colloque Prévention



9 décembre 2014 – La Chapelle St Aubin.

Sommaire

- Présentation de la Carsat
- Statistiques Chutes de Hauteur - BTP - Régime Général
- Prévention des risques de chutes

Rôle et missions de la Branche AT/MP et de la CARSAT

La Branche AT/MP de la Sécurité Sociale:

Un assureur solidaire

- Prévenir les risques
- Indemniser les victimes
- Tarifer les entreprises

La **Carsat** Pays de la Loire

(Caisse d'Assurance et de Santé au Travail)

- Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public (volets prévention et tarification)
- Le Conseil d'administration composé d'employeurs et de salariés
- 5 Comités Techniques Régionaux (CTR) sont chargés d'identifier les priorités de prévention

Le Service Prévention

- Est chargé de missions de **Conseil** et de **Contrôle** auprès de toutes les entreprises employant des salariés du Régime Général de la Sécurité Sociale.
(Cas de certaines collectivités).
- Intervient également auprès des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des coordonnateurs SPS.
(Cas des chantiers de construction des collectivités).
- Mène des enquêtes sur les Accidents du Travail et Maladies Professionnelles et des études de prévention.

Statistiques

Chutes de Hauteur

Dans le BTP

(Régime Général)

Tableau 5 : répartition des accidents du travail du CTN B avec au moins 4 jours d'arrêt selon le risque à l'origine de ces accidents –année 2013, AT survenus en 2013–

Risque à l'origine des accidents du travail dans le CTN B	Accidents du travail en 1 ^{er} règlement avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année	Nouvelles incapacités permanentes (IP)	Journées d'incapacité temporaire (journées d'IT)
Manutention manuelle	49%	18%	43%
Chutes de hauteur	18%	15%	25%
Outillage à main	13%	22%	12%
Chutes de plain-pied	10%	9%	11%
Machines	2%	7%	2%
Risque routier	2%	1%	2%
Risque physique dont risque électrique	1%	2%	1%
Risque chimique	1%	0%	0%
Manutention mécanique	1%	1%	1%
Agressions (y compris par animal)	1%	0%	1%
Autres véhicules de transport	0%	0%	0%
Autres	1%	1%	1%
Total	100%	100%	100%

Malgré les efforts des entreprises pour travailler en sécurité, les chutes de hauteur restent la 1ère cause d'accidents graves et mortels :

- 16% des AT
- 30% des décès

Éléments matériels	AT en 1 ^{er} règlement		Nouvelles IP		Décès	
Échelles mobiles, fixes, escabeaux/escaliers	9259	53,1%	1014	50,8%	4	13,9%
Véhicules à l'arrêt	2842	16,2%	213	10,7%	1	3,4%
Échafaudages, coffrages	1981	11,4%	314	15,8%	2	6,9%
Toitures, terrasses, verrières	935	5,4%	164	8,2%	17	58,6%
Autres non classés	2418	13,9%	289	14,5%	5	17,2%
TOTAL	17435	100%	1994	100%	29	100 %

Source : Données nationales AT-MP issues des bases annuelles SGE TAPR relevant du Comité technique national « Industries du bâtiment et des travaux publics » (hors bureaux et sièges sociaux).

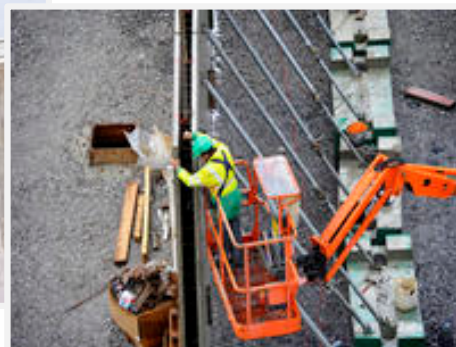
Chiffres 2012

En italique rouge : part représentative dans la colonne

Tous les métiers sont concernés !

Activités du Bâtiment :

- Gros œuvre
- Charpente - Couverture
- Construction métallique
- Plomberie – Chauffage
- Electricité
- Peinture extérieure ou intérieure
- ...



Activités Travaux Publics :

- Assainissement – Canalisation
- Ouvrage d'art
- Conduite d'engins
- Tunnels
- ...

Pour une collectivité :

- Toutes les activités réalisées par les agents
- Tous les travaux de maintenance ou d'entretien confiés à des entreprises extérieures
- Tous les travaux neufs

sont concernés

Prévention des risques de chutes de hauteur

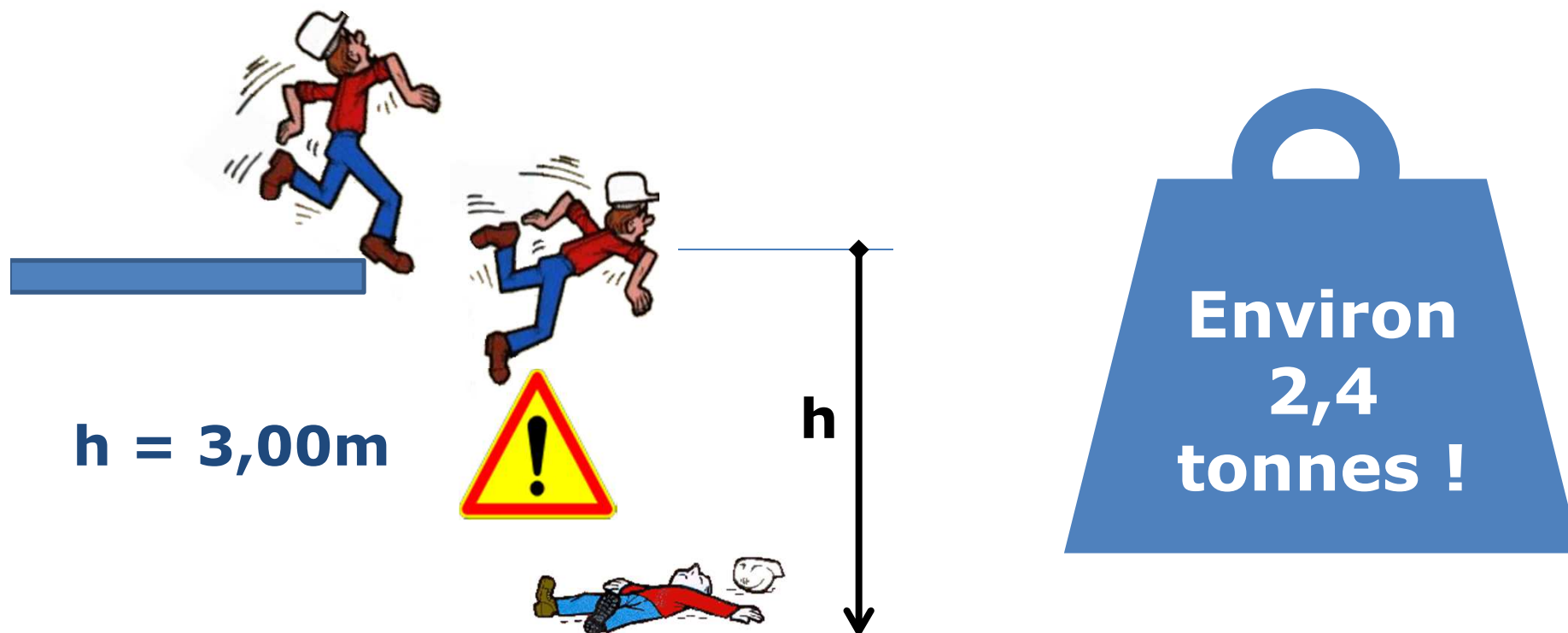
Définition de la chute de hauteur



- La chute de hauteur se distingue de la chute de plain-pied par l'existence d'une dénivellation de toutes les parties du corps humain pendant la chute.
- Le travail à proximité d'une dénivellation, bien que n'étant pas un travail en hauteur, présente les mêmes risques de chute de hauteur.

Une chute n'est pas un acte volontaire

Quelle force de choc va encaisser un opérateur de 80 kg en cas de chute d'un plan de travail ?



Trois messages clés

- 1. J'organise
mon chantier**

- 2. Je choisis
le bon équipement**

- 3. J'informe
et je forme
mes équipes**


1. J'organise mon chantier



Face au risque, il faut :

**En
priorité**

**EVITER OU LIMITER
CE RISQUE**

**EVITER
CE RISQUE**



Existe-t-il une méthode de travail permettant de ne pas être en hauteur lors de l'opération ?
(TRAVAIL AU SOL)

Face au risque, il faut :

**En
priorité**

**EVITER OU LIMITER
CE RISQUE**

**EVITER
CE RISQUE**

**LIMITER
CE RISQUE**



Comment exposer
« moins de travailleurs »
et
« moins longtemps »
au risque de chute?

Face au risque, il faut :

En priorité

EVITER OU LIMITER CE RISQUE

PROTEGER DU RISQUE

PROTEGER Collectivement, et durablement

Protections collectives



Face au risque, il faut :

En priorité

EVITER OU LIMITER CE RISQUE

PROTEGER DU RISQUE

PROTEGER Collectivement, et durablement

PROTEGER Collectivement, mais temporairement

Protections collectives



Face au risque, il faut :

En priorité

EVITER OU LIMITER CE RISQUE

PROTEGER DU RISQUE



PROTEGER Collectivement, et durablement

Protections collectives

PROTEGER Collectivement, mais temporairement

PROTEGER individuellement

Protections individuelles (derniers recours)

A propos de harnais et de ligne de vie :

Lorsqu'il est fait usage d'un tel équipement de protection individuelle, un travailleur ne doit jamais rester seul, afin de **pouvoir être secouru dans un délai compatible avec la préservation de sa santé.**



Les points d'ancrage doivent être définis par le chef d'entreprise

Les EPI doivent être vérifiés

L'usage de ces protections individuelles est fait en dernier recours

A propos de toitures en matériaux fragiles



Les plaques translucides « 1200 joules »



**2. Je choisis
le bon équipement**



Analyser les solutions disponibles

Plate-forme individuelle roulante

Echafaudage roulant

Echafaudage de pied

Echafaudage sur consoles

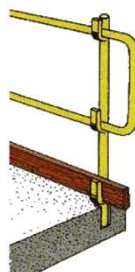
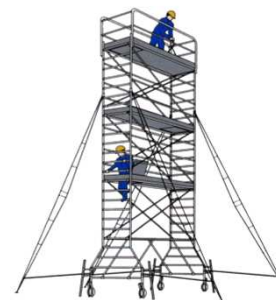
PEMP (nacelles)

Plate-forme motorisée sur mât(s)

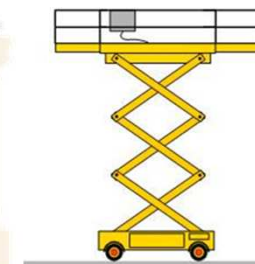
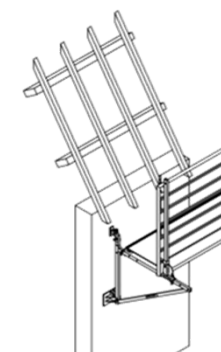
Plate-forme motorisée suspendue

Garde-corps

Etc...



Un problème
Des solutions



A propos de travail à l'échelle

Interdiction d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail **sauf si**:

- **impossibilité technique** d'avoir un équipement de protection collective
- évaluation du risque montre que
 - **risque faible**
 - **travaux de courte durée**
 - **pas de caractère répétitif**



A propos de travail à la nacelle (PEMP)

Les dimensions de l'équipement de travail sont adaptées à la nature des travaux à exécuter et aux contraintes prévisibles et permettent la circulation sans danger => **Etude d'adéquation.**



Exemple de cahier des charges à remettre aux loueurs par l'entreprise utilisatrice

Afin que le loueur fournisse la plate-forme élévatrice mobile du personnel dite "PEMP" la mieux adaptée aux travaux à réaliser, l'utilisateur lui remet un cahier des charges explicitant ses exigences et ses besoins, établi après une analyse préalable approfondie de tous les cas d'utilisation possibles.

Les informations nécessaires à remettre aux loueurs sont les suivantes :

PEMP

Etude d'adéquation

Vérifications générales périodiques



1	- Date de mise à disposition - Durée d'utilisation prévue - Adresse du demandeur - Adresse du lieu d'utilisation	Adresses, téléphones, télécopies...
2	Nombre de personnes en plate-forme de travail <input type="checkbox"/> 1 personne <input type="checkbox"/> 2 personnes <input type="checkbox"/> + de 2 personnes ? Combien _____	
3	Masse maximale de l'outillage et des matériaux embarqués (montage et/ou démontage) en kg _____	La charge maximale d'utilisation est constituée par les personnes, l'outillage et les matériaux
4	Masse à transporter de site à site en kg _____	Permet de définir la charge utile du véhicule
5	Hauteur du travail à effectuer en m _____	La hauteur du travail est égale à la hauteur du plancher de la plate-forme de travail augmentée de 1,50 m
6	La tâche à effectuer nécessite : - la translation en position haute O/N - le travail à la verticale O/N - le travail en survol d'obstacle O/N - la plate-forme de travail plus basse que le plan d'appui O/N - le positionnement le long d'une surface O/N - l'approche d'un réseau électrique O/N	<p>Le positionnement le long d'une surface nécessite la rotation de la plate-forme de travail</p>
7	État du sol : - présence d'obstacle O/N - nature du sol <input type="checkbox"/> béton <input type="checkbox"/> matériaux enrobés <input type="checkbox"/> tout venant <input type="checkbox"/> terrain naturel - présence de dévers _____ % - présence de pente _____ %	Franchissement de bordure, marches, ... Pente transversale Pente longitudinale
8	Travail sur un plancher en élévation O/N Poids total admissible _____ kg	Résistance de la dalle par rapport au poids de l'appareil supporté
9	Travail à l'intérieur d'un bâtiment O/N	Détermine la nature de l'énergie : électrique ou thermique et les contraintes possibles d'utilisation liées au vent
10	Vitesse de vent maximum lors du travail de la PEMP _____ en km/h	
11	Dimensions de l'accès au lieu d'utilisation de la PEMP Largeur _____ m Hauteur _____ m	Largeur de porte, de porche, passage étroit, ...
12	Pente maximum à franchir en position de transport _____ %	Pente longitudinale pour accéder au lieu d'utilisation
13	Travail sur un seul site si non, nombre de personnes embarquées distance à parcourir _____ km	

**3. J'informe
et je forme
mes équipes**



Exemple : formation au montage d'échafaudage

Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.



Les formations selon les recommandations R408 et R457 de la CNAMTS constituent la meilleure façon de s'assurer de la compétence des opérateurs

Exemples

Les salariés doivent être formés
au port des **EPI**



Avant de délivrer l'autorisation
de conduite d'une **PEMP**,
l'employeur doit vérifier les
compétences des opérateurs

Le Caces ® est la meilleure
garantie



Merci de votre attention

